

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A238-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A238

OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Vote du Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESSE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Budget primitif 2015 – Vote du Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Budget Primitif est l'acte obligatoire par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles pour le Budget Annexe des Transports Publics Urbains.

Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport pour les Transports Publics Urbains en 2015.

Exposé des motifs :

Lors du Conseil de Communauté du 14 octobre 2014, il a été débattu des orientations budgétaires et des priorités à retenir pour le Budget Annexe des Transports Publics Urbains pour l'année 2015.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le projet de Budget Primitif du Budget Annexe des Transports Publics Urbains qui répond aux orientations et priorités déterminées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Ce projet de budget s'inscrit dans un contexte d'identification et de transparence des coûts du transport en commun qui sont amenés à évoluer en fonction des politiques de déplacements initiées.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE

Le Budget Annexe des Transports Publics Urbains constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) qui gère les investissements et l'exploitation du réseau des transports publics urbains.

Son statut de SPIC emporte les conséquences suivantes :

- L'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- Le financement de l'exploitation du service est assuré par le versement transport et les recettes perçues auprès des usagers,
- Le Budget Annexe des Transports Publics Urbains est soumis à une nomenclature comptable spécifique : la M 43,
- Ce budget est géré Hors taxes en application de l'article 256B du Code général des Impôts qui précise que « le service public de transport de personnes est obligatoirement assujetti à la TVA ». Les recettes et les dépenses sont enregistrées sur les comptes budgétaires pour leur montant hors taxes, le compte de TVA étant tenu uniquement par le trésorier principal.

Il est à noter que ce budget annexe n'intègre pas le transport scolaire qui constitue un service public administratif au regard de son objet et de son mode de financement.

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE

Le Budget Primitif 2015 s'élève à 89 220.000 €, et s'équilibre comme suit :

	B.P. 2014	B.P. 2015	Variation
Fonctionnement	59 970 000	67 720 000	12,92%
Investissement	18 875 000	21 500 000	13,91%
TOTAL BUDGET (hors emprunts assortis d'une option de tirage)	78 845 000	89 220 000	13,16%
Emprunts – Ecriture de régularisation	-	5 000 000	-
BUDGET TOTAL	78 845 000	94 220 000	-

Ce projet de budget présente une augmentation générale de 13,16 % par rapport à 2014. Toutefois cette variation doit être modulée. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2015, les charges et produits relatifs à la Direction « Mobilité », qui gère les actions consécutives au projet de PDU communautaire, avec notamment l'étude d'un schéma de transport communautaire et le développement de l'éco-mobilité, sont transférés du Budget Général vers le Budget Annexe des Transports Urbains.

Les charges de fonctionnement propres à ce transfert sont estimées pour l'année 2015 à 1,235 M€. Ainsi, sans ce transfert, l'augmentation serait de 11,59 %.

A. LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 67 720.000 €. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2015		B.P. 2015
Transports urbains	59 560 000	Versement transport	64 860 000
Infrastructures - Entretien des parkings	480 000	Subventions	460 000
Déplacements - PDU/PDE	930 000	Participation des usagers	1 800 000
Loyer	200 000	Gestion quais Gare Routière	600 000
Dépenses imprévues	500 000		
Charges de personnel	2 535 000		
Charges de la dette	800 000		
Dotation aux amortissements	700 000		
Total dépenses	65 705 000	Total recettes	67 720 000
Autofinancement brut	2 015 000		

1. Les recettes de la section d'exploitation

Les recettes d'exploitation progressent de 12,92 % par rapport à 2014.

	B.P. 2014	B.P. 2015	% évolution
Versement transport	57 600 000	64 860 000	12,50%
Subventions	400 000	460 000	15,00%
Participation des usagers	1 620 000	1 800 000	11,00%
Gestion quais Gare Routière Aix	350 000	600 000	71,43%
BUDGET TOTAL	59 970 000	67 720 000	12,92%

Cette progression est due à l'augmentation du taux du versement transport à compter du 1^{er} juillet 2015 (de 1,4 % à 1,7 %), et de la majoration de la tarification d'Aix-en-Bus de 11 %. De même, l'exploitation de la Gare Routière sur une année pleine engendre un complément de recettes de 250 k€.

Elles se répartissent ainsi :

- **Le Versement Transports (64,8 M€)**

Afin de permettre le financement des transports urbains, la Loi du 11 juillet 1973 autorise les Autorités organisatrices de Transports à instituer une taxe dénommée Versement Transport.

Les redevables sont les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui emploient plus de 9 salariés. Sont exonérées les fondations et associations reconnues d'utilité publique, à but non lucratif, dont l'activité est de caractère social.

Le dispositif d'assujettissement progressif est étendu aux employeurs dont l'accroissement d'effectifs résulte de la reprise ou de l'absorption d'une entreprise ayant employé 10 salariés ou plus au cours de l'une des 3 années précédentes.

S'agissant de la base d'imposition, l'assiette du versement est constitué par la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le taux de versement transport est de 1,40 %.

A compter du 1^{er} juillet 2015, ce taux passera à 1,70 %, permettant une recette supplémentaire de 7,2 M€ par rapport à 2014 (délibération n°2014_A207 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014).

- **Les participations des usagers (1,8 M€)**

Les modalités tarifaires ont été fixées dans le cadre de la délibération n° 2012_A095 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012. Cependant, compte-tenu de l'évolution du réseau, il est prévu une majoration de la tarification à hauteur de 11 % en moyenne, permettant une recette supplémentaire de 240 K€. Ainsi pour 2015, les participations des usagers sont évaluées à 1,8 M€.

- **Les autres recettes (10,06 M€)**

Elles correspondent pour 460 K€ à la participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour la prise en charge des bénéficiaires du RSA et la contribution à l'exploitation de certaines lignes de transports, pour 60 K€ à une subvention de l'Etat dans le cadre du plan d'urgence pour la qualité de l'air au titre d'une action d'ambassadeurs de la mobilité inscrite au PDU communautaire et pour 600 K€ aux recettes de gestion des quais de la gare routière d'Aix-en-Provence.

2. Les dépenses de la section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation progressent de 9,69 % par rapport à 2014.

	B.P. 2014	B.P. 2015	% évolution
Transports urbains	55 430 000	59 560 000	7,45%
Infrastructures – Entretien des parkings	1 249 000	480 000	-61,57%
Déplacements – PDU/PDE		930 000	100,00%
Dépenses imprévues		500 000	100,00%
Charges de personnel	2 166 000	2 535 000	17,04%
Charges de la dette	500 000	800 000	60,00%
Dotation aux amortissements	555 000	700 000	26,13%
Loyer « La Robole »		200 000	100,00%
BUDGET TOTAL	59 900 000	65 705 000	9,69%

Toutefois cette variation doit être modulée. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2015, les charges relatives à la Direction « Mobilité » sont transférées au Budget Annexe des Transports Urbains majorées de charges de personnel et des charges locatives du bâtiment occupé par la compétence Mobilité et Infrastructures de Transport. Elles sont estimées pour l'année 2015 à 1,235 M€. Ainsi, sans ce transfert, l'augmentation ne serait que de 7,63 %.

- **Réseau urbain d'Aix-en-Provence (31 M€)**

La Délégation de Service Public du réseau urbain d'Aix-en-Provence, qui a fait l'objet de plusieurs avenants en 2013 et 2014, connaît pour l'année 2015 une stagnation de son coût de fonctionnement.

- **Réseau intercommunal et petits réseaux (17,3 M€)**

Il a été prévu une augmentation de 22 % par rapport à 2014. Ce coût supplémentaire permettra l'extension du réseau de Transport à la Demande, du réseau urbain de Pertuis, et du réseau du secteur sud de la CPA en lien avec l'intégration de Gardanne et Gréasque et le fonctionnement du pôle d'échanges de Plan d'Aillane.

- **Autres réseaux et dépenses diverses (11,3 M€)**

Ce poste regroupe :

- les participations de la CPA à différents organismes et autorités organisatrices (SMITEEB, CG13, Syndicat Mixte des transports des Bouches-du-Rhône, subventions associatives) pour 9,08 M€ ;

- les dépenses liées aux marchés de gestion de la billetterie, de la billetterie, de l'information voyageurs, de la gare routière pour 2,17 M€ ;

- **Infrastructures de déplacements (480 K€)**

Sont regroupées ici les dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des parkings, pôles d'échanges, points d'arrêts et abribus. Le transfert des charges des marchés de gestion de la gare routière d'Aix-en-Provence vers la rubrique « Transport Urbains » engendre une évolution négative (-61,57 %) des sommes engagées pour ce service.

- **Déplacements - PDU/PDE (930 K€)**

La mise à niveau du PDU suite à l'intégration de Gardanne et Gréasque dans le périmètre communautaire se terminera durant l'exercice 2015. Parallèlement, les actions relatives à la sécurité routière sont maintenues ainsi que de nouvelles actions de marketing et de communication avec notamment une expérience d'ambassadeurs de la mobilité pour lequel l'Etat vient apporter une aide. S'ajoutent à cela le lancement d'un Plan de Déplacement de l'Administration communautaire (PDA) et une aide aux particuliers du Pays d'Aix pour l'acquisition de vélos électriques.

- **Autres dépenses (4,735 M€)**

Pour ce budget annexe, les charges de personnel sont évaluées à 2,535 M€. Il est à noter que le transfert des agents de la direction Mobilité, engendre un surcoût de 300 K€.

Il convient également de prévoir des crédits au titre :

- des intérêts d'emprunts pour 800 K€,
- des écritures d'amortissement pour 700 K€,
- des dépenses imprévues pour 500 K€,
- ainsi que 200 K€ pour les frais de location des locaux occupés par la Direction Générale Adjointe Mobilité et Infrastructures de Transport.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 21,5 M€ (hors écritures de régularisation liées à l'emprunt) répartis ainsi :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2015		B.P. 2015
Capital de la dette	1 800 000	Autofinancement brut	2 015 000
Dépenses d'équipement	19 700 000	Dotations aux amortissements	700 000
		Subventions / participations	3 000 000
		Emprunt	15 785 000
Total dépenses	21 500 000	Total recettes	21 500 000

1. Les recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement progressent de 13,91 % par rapport à 2014 et sont les suivantes :

	B.P. 2014	B.P. 2015	% évolution
Autofinancement brut	70 000	2 015 000	2778,57%
Dotations aux amortissements	555 000	700 000	26,13%
Subventions/participations	6 500 000	3 000 000	-53,85%
Emprunt	11 750 000	15 785 000	34,34%
BUDGET TOTAL	18 875 000	21 500 000	13,91%

Seules les subventions d'investissement notifiées à ce jour ont été inscrites au Budget. En cours d'exercice les notifications de nouvelles subventions pourraient permettre de réduire le volume d'emprunt.

Le recours à l'emprunt (15,8 M€) viendra compléter le financement des opérations d'investissement.

Les investissements seront ainsi financés en 2015 :

	B.P. 2015	%
Autofinancement brut	2 015 000	9,37%
Dotations aux amortissements	700 000	3,26%
Subventions/participations	3 000 000	13,95%
Emprunt	15 785 000	73,42%
BUDGET TOTAL	21 500 000	100,00%

2. Les dépenses de la section d'investissement

Elles s'élèvent à 21,5 M€ et correspondent aux opérations suivantes :

- **En matière d'infrastructures de déplacements (87 % des dépenses)**

Les opérations importantes d'infrastructures liées au transport public routier de voyageurs sur notre territoire sont en phase de travaux, voir pour certaines en phase de finition, ce qui génère des montants importants pour 2015, soit 18,7 M€ (contre 18 M€ en 2014) répartis comme suit :

- le pôle d'échanges Krypton : 10 M€
- la gare routière d'Aix-en-Provence : 2,4 M€
- les pôles d'échanges de Pertuis, Simiane-Collongue, Meyrargues et Plan d'Aillane : 2,5 M€
- la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service : 1,75 M€
- l'aménagement de couloirs de bus : 1,4 M€
- l'aménagement de points d'arrêts et abribus : 0,6 M€
- les parcs relais des Trois Sautets et Malacrida : 0,08 M€

- **En matière de transports (5 % des dépenses)**

Les dépenses induites par l'exploitation directe du réseau de transports pour le système billettique sont estimées à 0,5 M€. De même le lancement des études pour le système d'information voyageurs induisent des dépenses à hauteur de 0,5 M€.

A ces dépenses sur opérations, il convient d'ajouter le **remboursement en capital** de la dette en capital, 1,8 M€ pour 2015, soit **8 % des dépenses**.

CONCLUSION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à :
67 720.000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
26 500.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU la délibération n°2014_A190 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Annexe des Transports Publics Urbains pour l'exercice 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et Contrôle de Gestion en date du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2015 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains, par nature, tel qu'il vous est présenté :
 - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Vote du Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	10
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - BASTIDE Bernard - de BUSSCHERE Charlotte - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LENFANT Gaëlle - MEÏ Roger - NERINI Nathalie - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



15 DEC. 2014